



TRAMELAN, LE 22 OCTOBRE 2007

CHARTRE D'ENTREPRISE

Nous plaçons le citoyen au centre de nos préoccupations

Nous apportons à la collectivité un service cohérent et efficace.

Nous constituons une équipe de femmes et d'hommes qui travaillent ensemble au même but.

Les devoirs d'une entreprise publique :

- Garantir des prestations de qualité, au meilleur coût, afin de répondre aux attentes des citoyens.
- Affirmer notre position de partenaire fiable et indispensable de l'administration et de son personnel.

Le succès de l'entreprise repose sur trois principes fondamentaux complémentaires :

La satisfaction des citoyens

Nous apportons des réponses adéquates à leurs attentes et à leurs besoins.

La satisfaction des collaborateurs

Notre travail est valorisant et valorisé. Il est rétribué à sa juste valeur.

La satisfaction de nos partenaires

L'administration communale est un maillon essentiel du réseau qui forme le tissu socio-économique de notre commune.

UNE PHILOSOPHIE DE TRAVAIL

Chaque collaborateur doit pouvoir exercer un travail qui l'intéresse et le met en valeur. Pour cela, chacun dispose :

- De l'autonomie qui lui est nécessaire pour exercer ses activités en prenant les initiatives nécessaires, selon son cahier des charges.
- D'un droit à l'erreur, pour autant que les principes de la bonne foi soient respectés.